

BELLAMY Jean-Daniel,  
27 Rue du Château d'Eau,  
45310 Villamblain

LESSMEISTER Roland  
Commissaire Enquêteur

Référence : Création d'une Carrière sur la commune de Villamblain

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Habitant Villamblain depuis 2003 avec ma fille, Ancien Artisan d'Art des Métiers de la Pierre, Conseiller Municipale de 2008 à fin 2011, je soutien pleinement Philippe CHAVIGNY, qui a été un moteur pour l'économie de la commune avec la création en 2003 d'une unité de trie et conditionnement d'oignons ouvrant pour les agriculteurs locaux une diversification pour leurs exploitations.

La création de cette Carrière d'extraction de Roches et Granulats Calcaire, sur le site dit de « la fosse aux Loup » séparé du lieu-dit « les Hôtels » par la RD955 ne peut occasionner que très modérément et de façon discontinue, la vie des habitants de la commune. L'impact écologique sera très modéré, avec la création d'un bois de même superficie en remplacement avant destruction de celui existant dès le début de la mise en exploitation de la Carrière.

Il est dommageable pour les habitants de la commune de Villamblain et des autres communes concernées plus particulièrement par le trafic routier que les maires n'aient pas informés dès l'avant-projet en 2015.

Afin, d'éviter de m'égarer je vais m'appuyer sur deux documents généreusement distribué par le Conseil Municipal de Villamblain, et le Collectif Contre le Projet de Carrière de Calcaire à Ciel Ouvert sur la RD955.

Réponse au Conseil Municipal de Villamblain

*1) 65 Hectares sur 30 ans*

Un propriétaire n'est-il pas libre de disposer de ses terres ?

La demande concerne bien 655 875 m<sup>2</sup> superficie totale occupée pendant 30 ans, la superficie effective d'extraction sera de 618 594 m<sup>2</sup> pendant 29ans, la dernière année étant consacrée aux travaux de finition de remise en état dit originel à destination agricole des terres.

*2) Exploitation possible de 7h à 20h*

Les horaires journaliers d'exploitations sont de 7h30 à 18h, par mesure de prévoyance pour des charges de travail augmentées par nécessité, il est donc demandé par l'entreprise de pouvoir étendre les horaires de 7h à 20h (au moment des récoltes, les engins agricoles et camions traversent le bourg de façon diurne et nocturne...)

### 3) *Tirs de mines à 200m des premières maisons*

Il se trouve que le prioritaire des terres habite ce lit-dit « les Hôtels » certes il n'y est pas seul, il y a aussi ses enfants et petits-enfants. De plus les tirs les plus proches seront à 230m voire 250m et uniquement en début de campagne d'exploitation. Pour les roches massives l'alternative du béton expansif existe, d'autre-part les campagnes de tirs sont ponctuels et doivent précédées d'une information dans le périmètre proche et aux services de sécurités du département.

### 4) *Réseaux routiers non adapté aux aller/retour incessant des plus de 100 camions par jour prévus*

La RD955 supporte à ce jour le passage de quasiment 4000 véhicules par 24h dont presque 16% sont des Porteurs de 26T à des Ensembles Routiers de 44T.

Le Conseil se pose-t-il la question quand il s'agit d'ensemble, engins agricoles ou des camions sous-traitant venant chez les exploitants agricoles au moment des récoltes et le pic de circulation que cela produit de jour comme de nuit circulant sur le réseau secondaire ? L'augmentation du trafic générée par la carrière sera de moins de 3% en phase F d'après le dossier donc dans 15 à 20 ans, et très majoritairement sur le réseau des routes départementales.

### 5) *Nappe de Beauce (Pollution, Rabattement)*

Cette inquiétude est admissible et sérieuse, l'industrie des carrière est bien plus contrôlée que d'autre comme le pharmaceutique qui met ses ratés dans les stations de production d'engrais dit vert (station entre St Pérvy-la-Colombe et Tournoisis) toute fois, j'apprécie que la monde rural se soucis enfin de la Nappe après tant d'année d'obscurantisme sur ce problème.

### 6) *Poussières, Bruits ...*

Une exploitation de quel type qu'elle soit génère des nuisances diverses, toute fois pour le cas présent vu sa situation les nuisances directes seront fortement atténuées normalement par les dispositions qu'impose les différents codes pour le droit d'exploitation.

## Réponse au Collectif C.P.C.C.C.O sur la RD 955

1) L'augmentation du trafic routier comme vous le présentez est fausse (**voir paragraphe 4 ci-dessus réponse au C.M**). Vous fantasmez des embouteillages, alors que les seuls que j'ai vus ont été à l'occasion de gros intempéries. Toutes les activités de l'espèce des Hommes provoquent des désagréments, les travaux de chaussées notamment sont sources de retard pour ceux qui ne prennent pas les dispositions nécessaires. Pour l'augmentation de la consommation de carburant beaucoup d'agriculteurs pourront si c'était le cas remercié la carrière car une part non négligeable des cultures sont destinées aux dits Bio-carburants.

2) La zone accidentogène il serait bon de la définir précisément afin que des dispositions supplémentaires à la signalétique obligatoire, pour ce qui est des voiries d'identification diverses, l'activité agricole et celles annexes rendent déjà les routes glissantes par le dépâtages sans nettoyage de certains (**transport des bettraves...**) ou l'arrosage intentionnelle des voiries. Le problème lié à la structure des routes date du siècle dernier, dans les années 1950 quand l'utilisation d'engins motorisés c'est généralisé, ce qui devenu des routes n'étaient que des chemins de terre et non jamais reçu par reprise complète la structure de stabilisation nécessaire, d'autant que depuis le Remembrement (1983) et l'augmentation de

fait de la superficie des exploitations agricoles les divers engins utilisés par cette activité sont de plus en plus lourd (là il y a un vrai problème écologique et environnemental, tassement des terre...), tout comme l'ensemble des véhicules motorisés.

Pour information, la réglementation concernant l'accueil de véhicules de transport en carrière notamment (et généralement) relève de plusieurs codes, celui de la routes, des transports et du travail pour la sécurité des chauffeurs et autres ouvriers. Il est donc peu probable d'avoir une file de camions en attente.

En ce qui concerne les tirs de mines (voir paragraphe 3 ci-dessus réponse au C.M) pour compléter ce n'est pas un champ de tir pour chars comme le triangle au nord-est d'Orléans. Entre deux campagnes de tirs s'écoule plusieurs semaines voire mois pour le déblayage et le tri des matériaux. Il y a moins de morts et/ou d'accidents de tirs en carrière malgré les quantités utilisées et de pollution que n'en génère la chasse.

3) Ce paragraphe relève purement du fantasme généré par l'idéologie du délire de possession.

4) L'impact écologique existera comme pour toutes les activités de l'espèce des Hommes, mais cette zone n'est pas réputée pour une biodiversité endogène, donc il devrait être modéré durant l'exploitation de la carrière. Il a des chances d'être positif quand l'exploitation agricole reprendra du fait que pendant 30ans la terre aura reposé en lisière de la carrière et n'aura pas subi l'épandage de produits chimiques, de tassement outrageux et aura offert un refuge à une diversité comme les lombrics, et insectes vivant au sol ou en terre. Il pourra être tenté une agriculture plus proche du bien-être de la terre et des espèces qu'elle porte en elle...

#### Autres impacts :

Les nuisances sonores occasionnés par la circulation routière existe sont augmentation est estimée à 3%, mais devrait mettre 15 à 20 ans pour arriver à ce niveau.

A noter que les véhicules de toutes catégories sont beaucoup moins bruyants qu'il y a 40ans et cette tendance se confirme.

L'ensemble de l'activité de la carrière sera en majorité encaissé par les « parois » de terre végétale qui sera décapée, et entouré en partie par les stockages d'après le dossier et étant donné la profondeur de fouille, l'ensemble de l'activité sera peu visible des voies de circulation, sauf le stockage.

Les poussières de calcaire ne sont pas plus voire potentiellement moins cancérigène que les gaz d'échappement, produits chimiques épandus, ou bien des produits de consommation courante (vivre est un risque à prendre...) cela serait plus dangereux si il y avait un forte concentration de silice. L'impact sur le prix de l'immobilier, c'est un souci de riche...

L'étude ne démontre pas d'impact autre qu'acceptable pour la stabilité des sols.

Pour finir, le choix de l'épisode des inondations de 2016 dans le nord de l'agglomération Orléanaise, prouve que votre contestation relève de la non connaissance...et de la peur. Cette zone d'habitations n'a été construite que tardivement car elle était réputée inondable, comme une partie de la forêt proche et les cavités souterraines était déjà connu, par la mémoire des anciens et les études de sols du BRGM qui a fait des cartes géologies de toute la France et a une partie de ses géotechniciens basés à Orléans-la Source.

Pas de carrière et peu d'activités industriels hormis Servier, dont les responsables sont les politiques, hauts-fonctionnaires qui ont signés les permis de construire, ainsi que les promoteurs qui ont fait pression. Pour compléter, les inondations de l'A10 et du passage sous la Rue Charles Beauhaire à Saint Jean-de-la Ruelle ont été construit en connaissance des risques liées à la qualité des terrains donc votre exemple est inapproprié.

En conclusion, l'ensemble des élus a omis de façon fortuite de communiquer aux administrés le projet de création de la carrière à Villamblain, qui existe depuis 2015.

Du fait, de l'enquête public ont fait monter un ou des collectif.s d'oppositions, qui ne sont que idéologique. Tous sont pourtant fiers de posséder une maison, qu'elle soit ancienne ou récente, mais pour la construction, il faut des matériaux de construction, à minima des granulats, des sables et des liants...malheureusement c'est toujours plus facile de vanter un matériau extrait loin, pas de poussière, pas de nuisances...

Question :

Que pourra espérer la commune de Villamblain comme retour financier par l'impôt sur les sociétés ?

Pour finir, je confirme que je suis pour l'ouverture de cette carrière, même elle ni aura pas de création d'emploi ceci étant très spécifiques.

« ...Il a des chances d'être positif quand l'exploitation agricole reprendra du fait que pendant 30ans la terre aura reposé en lisière de la carrière et n'aura pas subi l'épandage de produits chimiques, de tassement outrageux et aura offert un refuge à une diversité comme les lombrics, et insectes vivant au sol ou en terre. Il pourra être tenté une agriculture plus proche du bien-être de la terre et des espèces qu'elle porte en elle... »

J-D Bellamy.